



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 74842

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la mise en oeuvre très positive du congé de paternité. Mais, si les fonctionnaires percevront intégralement leur traitement durant les 11 jours de ce congé, il n'en sera pas de même pour les autres catégories de salariés puisque l'indemnisation par la sécurité sociale ne sera intégrale que pour ceux qui perçoivent moins de 2 352 euros par mois. Au-delà de ce seuil, il y aura une baisse de revenus. Il lui demande les raisons pour lesquelles, pour un même droit, tous les parents ne sont pas des Français à part entière.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74842

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1756